



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2013

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Étaient représentées : Mmes Blandine CHRÉTIEN et Annick GILLES qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LEMONNIER et à Mme Simone RABINEAU conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 25 Avril 2013 est adopté par tous les présents.

Mme Sylvie BLIN a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 24-2013 : Attribution du marché « voirie 2^{ème} phase et réseaux divers – avenue du Général de Gaulle » : lot n° 1 Voirie 2^{ème} phase : à l'entreprise FTPB de St Pierre la Cour pour un montant de 95 600,60 € H.T.- lot n°2 Réseaux souples : à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 93 200,75 € H.T. - lot n° 3 Alimentation en eau potable : à l'entreprise PIGEON d'Argentré du Plessis pour un montant de 10 496,90 € H.T.

N° 25-2013 : Attribution du marché mini-terrain de football « Hat Trick » et plateau multisports : Lot n° 1 Mini-terrain de football «Hat Trick » à SPORTINGSOLS de St Fulgent (85) pour un montant de 70 087 € H.T.

N° 26-2013 : Passation d'un avenant portant sur la location d'un garage, place de l'hôtel de Ville, à compter du 1^{er} Mai moyennant un loyer de 10 € par mois

N° 27-2013 : Fixation des droits d'inscription au tournoi « inter-entreprises » du 31 Mai organisé par le service jeunesse à 7 € par personne.

**RN 12 – DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT ENTRE ALENÇON ET
FOUGERES – CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX SUR TROIS SCENARIOS
D'AMENAGEMENT ET SUR LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois scénarios d'aménagement proposés par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) suite aux études préalables réalisées par le cabinet INGEROP.

Dans un premier temps, toutes les communes traversées ainsi que les communautés de communes doivent émettre un avis sur le parti d'aménagement qu'elles souhaitent voir privilégier, l'objectif étant que la DREAL lance « la phase concertation publique » en 2013 pour un rendu en fin d'année.

Après avoir pris connaissance des trois scénarios proposés dans cette étude, à l'**Unanimité** le Conseil Municipal, considérant que le scénario 3 prévoit à la fois une remise à niveau de l'itinéraire Alençon-Fougères (aménagement de zones de dépassement, sécurisation de carrefours, ...), et le contournement d'Ernée avec six autres déviations d'agglomérations (Beaucé, Mayenne, Le Ribay, Javron les Chapelles, Pré en Pail et La Lacelle) :

- **mandate** Monsieur le Maire pour faire valoir auprès de la DREAL ce scénario 3 avec option contournement Sud court en 2 x 2 voies correspondant au fuseau réservé au PLU

- **demande** que ce contournement Sud d'Ernée soit inscrit au futur Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2015-2020 comme étant la priorité des priorités des aménagements à réaliser sur l'ensemble de l'itinéraire Alençon – Fougères,

- **demande** par ailleurs que la circulation des véhicules lents (notamment véhicules agricoles) ne se fasse plus en traversée d'agglomération et soit donc prévue dans le cadre de ce contournement Sud et qu'un aménagement de sécurité soit réalisé pour l'accès à la station de carburant en sortie d'agglomération (en direction de Mayenne).

CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE

APPROBATION D'UN ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU LOT 12 « ELECTRICITÉ »

La Société Mayennaise Electricité Chauffage de Laval envisage de sous-traiter une partie de son marché : lot n° 12 « Electricité » à la SARL MECAVEA de Rouillon (72) pour la fourniture et l'installation du groupe électrogène 12 KVA prévu au marché initial. Le montant de la prestation sous-traitée s'élève à 10 000,00 € H.T. soit 11 960,00 € TTC.

A cet effet le Conseil Municipal à l'**Unanimité autorise** Monsieur le Maire à **signer l'acte spécial** de sous-traitance à intervenir.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX ET APPROBATION DE DIVERS AVENANTS SUR LES MARCHÉS ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avancement des travaux de la nouvelle gendarmerie respecte le planning prévisionnel, l'objectif étant une livraison pour septembre et entrée en jouissance à partir du 1^{er} octobre 2013.

A ce stade du chantier et sur le rapport de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal à l'**Unanimité approuve** les avenants entreprises suivants :

Lots	Montant initial H.T.	Avenant H.T.	Montant après avenant
N°1 – Maçonnerie Art'Bati	482 867,01 €	- 16 974,31 €	465 892,70 €
N°2 – Charpente-Couv - Rebours	243 806,00 €	+ 1 797,31 €	245 603,31 €
N°3- Couv.bardage.zing-Hardy	107 907,86 €	- 881,60 €	107 026,26 €
N°4 – Etanchéité - Fougeraise	13 887,40 e	0 €	13 887,40 €
N°5 – Menuis.ext. - Baron	121 442,00 €	- 6 002,00 €	115 440,00 €
N°6- Menuis.int. Babin-James	111 728,21 €	0 €	111 728,21 €
N°7 – Cloisons sèches - Coulange	128 766,61 €	+ 251,67 €	129 018,28 €
N°8 – Carrelage – Sol 2000	82 581,22 €	+ 368,95 €	82 950,17 €
N°9 – Peinture - Pinçon	70 012,40 €	0 €	70 012,40 €
N°10 – Plomberie – Bahier Pecem	95 194,07 €	0 €	95 194,07 €
N°11- Chauffage – Bahier Pecem	110 604,93 €	+ 1 157,79 €	111 762,72 €
N°12 – Electricité - SMEC	165 194,84 €	+ 1 557,11 €	166 751,95 €
Marchés de bases H.T.	1 733 992,55 €	- 18 725,08 €	1 715 267,47 €

Ce qui représente une moins-value de 18 725,08 € H.T. correspondant essentiellement à la suppression des marquises au-dessus des entrées des logements et d'un muret remplacé par une clôture traditionnelle laquelle sera réalisée en régie.

ENVIRONNEMENT

ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES, FIBRE OPTIQUE ET TÉLÉDISTRIBUTION)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a désormais de par la loi la possibilité soit de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les câblages électroniques destinés à recevoir le téléphone, la fibre optique ou la télédistribution soit de confier cette maîtrise d'ouvrage à un opérateur (en l'occurrence France Télécom), étant rappelé que la commune reste dans les deux cas propriétaire des fourreaux .

Après étude et comparaison de ces deux options, sur avis des commissions « environnement et affaires financières » le Conseil Municipal à l'Unanimité juge plus prudent de laisser à France Télécom la maîtrise d'ouvrage des câblages qui nécessite maintenance et compétences techniques. En conséquence de quoi le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide de retenir l'option B suivante :**

- la commune ne souhaite pas devenir propriétaire des câblages électroniques. Par conséquent l'opérateur (France Télécom) finance les travaux , reste propriétaire du câblage et confère un droit de passage à la commune qui peut ainsi « louer » ses installations de génie civil à d'autres opérateurs. En revanche la commune devient redevable des frais de gestion, d'exploitation, de maintenance, d'entretien, et de renouvellement supportés par France Télécom pour le câblage électronique. Ces frais s'établissent à 0,15 € le ml par an et donneront lieu à une convention avec l'opérateur au moment de la mise en service.

AMENAGEMENT URBAIN

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE PARIS – TRAVAUX EN RIVE DE LA RN 12

Monsieur le Maire expose que l'Etat vient de notifier à la commune que, dans le cadre de sa programmation annuelle, la DIR Ouest va procéder à l'automne à la réfection de l'ensemble de la chaussée de l'Avenue de Paris, du giratoire de Dorsten au chemin de Mission.

En accord avec les services de la DIR Ouest, il est prévu à l'occasion de ces travaux que les caniveaux et bordures de trottoirs soient déposés. En revanche la commune se doit de renforcer les rives de chaussée sur un linéaire total de 1 350 m (du chemin de Mission jusqu'à l'ancienne route de Montenay) et de capter les écoulements d'eau de la RN 12.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal à l'Unanimité **donne** son accord pour réaliser ces travaux en cohérence avec l'intervention de l'Etat et **décide** à cet effet de provisionner le budget à concurrence d'un coût d'objectif maximum de 170 000 € en attente de la mise au point du projet technique qui sera soumis à la commission. Compte tenu des délais annoncés le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres à intervenir par référence à l'article 28.1 du CMP.

VOIRIE URBAINE 2013 – REMISE A NIVEAU DE LA CHAUSSEE DES RUES J.VERNE – LAMARTINE – MAUPASSANT – A. PARÉ ET MOITEAU

Monsieur le Maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire 2013, le principe d'établissement d'un plan pluriannuel de remise à niveau de la voirie urbaine avait été acté par le Conseil Municipal qui avait à cet effet missionné la commission « aménagement urbain » pour établir un premier inventaire de la voirie.

Suite à un premier état des lieux, et en concertation avec le SIAEP, gestionnaire de l'assainissement et de l'eau potable, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide de retenir pour 2013** la programmation suivante :

* rues David d'Angers et Delaunay : réalisation par le SIAEP des études préalables à la réfection des réseaux assainissement et eau potable pour programmation des travaux en 2014

* quartier de l'Eminence : réfection de la couche de roulement des rues J. Verne, Lamartine et Maupassant.

* rue A. Paré : réfection de la couche de roulement y compris impasse desservant les habitations du n° 33 au 41

* rue Moiteau : réfection de la couche de roulement de la rue A. Courbet à l'entrée de la place Voisin.

étant par ailleurs convenu que la commission s'est réservée la possibilité d'intervenir au cas par cas en point à temps en fonction des besoins.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF « LE PETIT FAY »

Afin d'améliorer la desserte du lieudit « Le Petit Fay », ERDF va procéder à une modification de son réseau et créer sur le domaine communal un réseau souterrain d'une longueur d'environ 28 m sur une largeur de 3 m. A cet effet le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF

CREATION DU LOTISSEMENT DE LA GUIGNEFOLLE – PASSATION D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE AVEC LE CABINET KALIGEO

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue de la création du lotissement de la Guignefolle , par délibération en date du 25 Avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser par un cabinet d'études les missions suivantes :

- établissement d'une esquisse d'aménagement
- établissement du permis d'aménager
- établissement du dossier Loi sur l'eau

les missions appel d'offres et suivi de chantier étant assurées par les services de la ville.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide de retenir** l'offre du Cabinet Kaligeo de Laval laquelle s'établit comme suit :

- établissement d'une esquisse d'aménagement : 2 580,00 € H.T.
 - établissement du permis d'aménager, de l'avant-projet et du projet 9 370 ,00 € H.T.
 - établissement du dossier Loi sur l'eau : 2 800,00 € H.T.
- soit un montant global d'honoraires de 14 750 € H.T.

et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir sur cette base avec le Cabinet KALIGEO de Laval.

EDUCATION - JEUNESSE

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Par délibération du 28 mars dernier le Conseil Municipal s'est prononcé pour mettre en application à la rentrée scolaire de septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires.

En concertation avec les directeurs d'écoles et sur proposition de la commission « Education Jeunesse », **le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 abstentions** (Melle Odile Rebourcier, Mmes Christine Berthelot et Sylvie Ruamps et M. Christophe Betton) :

- **adopte le dispositif d'organisation des temps d'activités périscolaires comme suit :**

Ecole maternelle publique 13 H 45 /14H30 (sieste comprise):

L'équipe intervenante sera composée de 6 agents municipaux et, en complément, d'un contrat d'avenir mutualisé avec l'Ernéenne Football, sous la responsabilité d'un référent.

Ecole élémentaire publique 16 H 00 /16H45 :

L'équipe intervenante sera composée de 6 agents municipaux et, en complément, d'un contrat d'avenir mutualisé avec l'Ernéenne Football sous la responsabilité d'un référent.

Ecole maternelle St Vincent de Paul 13 H 45 /14H30:

L'équipe intervenante sera composée de 2 agents municipaux et, en complément, d'un contrat d'avenir mutualisé avec la Flamme et d'un contrat BAFA en partenariat avec le Club Judo sous la responsabilité d'un référent.

Ecole élémentaire St Vincent de Paul 15H55/16H40:

L'équipe intervenante sera composée de 4 agents municipaux et, en complément, d'un contrat d'avenir mutualisé avec la Flamme et d'un contrat BAFA en partenariat avec le Club Judo sous la responsabilité d'un référent.

- **décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs 2013 avec effet au 1^{er} septembre , ce qui représente environ 30 000 €/an de charges nouvelles**

- **autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition suivantes à intervenir :**

- * mise à disposition par l'Ernéenne Football d'un jeune en contrat d'avenir à raison de 6H/semaine scolaire

- * mise à disposition par la Flamme d'une jeune en contrat d'avenir à raison de 6H/semaine scolaire

- * mise à disposition de locaux aménagés par l'OGEC St Vincent de Paul à la Ville d'Ernée

➤ **décide la mise en place du Comité de suivi suivant :**

Représentants du Conseil Municipal :

- Madame Simone RABINEAU, Présidente, Madame Corinne MERZOUK, présidente associée et Madame Annick GILLES.

Représentants de l'Education Nationale :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ou son délégué
- Madame la Directrice de l'Ecole Elémentaire Fernand Vadis ou son délégué
- Monsieur le Directeur de l'Ecole Maternelle Publique ou son délégué
- Madame la Directrice de l'Ecole St Vincent de Paul ou son délégué

Représentants des Parents d'Elèves :

- Madame Nathalie BOUTARD, Ecole Elémentaire Fernand Vadis
- Madame Nathalie BARREAU ,Ecole Maternelle Publique
- Madame Catherine BOISBOUVIER , Ecole St Vincent de Paul

Représentants des services municipaux

- Monsieur Philippe LECOMTE, responsable du service jeunesse
- Monsieur Thierry DOITEAU, responsable du service vie scolaire
- Monsieur Simon LEBOURDAIS, référent des temps d'activités périscolaires à l'école publique élémentaire et maternelle,
- Madame Christelle DAGUER, référent des temps d'activités périscolaires à l'école St Vincent de Paul

L'objectif de ce comité de suivi sera d'établir le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui sera validé lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **fixe**, à l'Unanimité, à compter de septembre 2013, les tarifs du mercredi scolarisé pour « l'accueil de loisirs des bizeuls » comme suit :

Prestations	Tarifs à compte de septembre 2013	
	≤ 900 €	> 900 € ou quotient non connu
1) Familles domiciliées à ERNÉE - Allocataires CAF ou MSA		
1 enfant	7,00 €	7,15 €
2 enfants	11,90 €	12,14 €
3 enfants	14,28 €	14,55 €
4 enfants	16,60 €	16,96 €
5 enfants	18,90 €	19,25 €
2) Familles domiciliées hors ERNÉE - Allocataires CAF ou MSA		
1 enfant	9,55 €	9,75 €
2 enfants	16,56 €	16,90 €
3 enfants	19,65 €	20,04 €
4 enfants	22,44 €	22,88 €
5 enfants	25,25 €	25,75 €
4) Demi-journée (Ernée et hors Ernée) par enfant	4,70 €	4,80 €
5) Familles non bénéficiaires d'allocations familiales Par enfant	13,55 €	
6) Inscription non tenue par les parents : par jour et par enfant (en sus)	2,50 €	
7) Enfants non préalablement inscrits : par jour ouvré et par enfant (en sus)	2,50 €	

GESTION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

* **approuve** la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Mayenne pour l'organisation des entretiens professionnels à intervenir dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

* **approuve** le renouvellement de la convention à intervenir avec le CCAS pour mise à disposition de personnel (service vie scolaire et associative) à compter du 6 Juillet 2013 pour une durée maximale de trois ans

* **décide de modifier** le tableau des effectifs en créant à compter du 1^{er} juillet 2013 :

Filière sociale : un grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Filière technique : un grade de technicien principal 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade de technicien principal 2^{ème} classe et deux grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en lieu et place de deux grades d'adjoint technique 1^{ère} classe

Filière animation : un grade d'animateur principal 2^{ème} classe en lieu et place d'un grade d'animateur et un grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Filière administrative : un grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe en lieu et place d'un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

AFFAIRES FINANCIERES

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

Le Conseil Municipal à l' UNANIMITE :

* **décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au comité départemental de la ligue contre le cancer** pour l'événement « Marathon 2 l'Espoir » (accueil à Ernée le mercredi 5 Juin de Guy AMALFITANO amputé d'une jambe à la suite d'un cancer osseux qui a entrepris un périple à travers la France pour collecter des dons destinés à la recherche).

* **approuve** le nouveau bail transitoire à intervenir avec l'Etat à compter du 1^{er} Mai 2013 concernant la gendarmerie actuelle sise 15 Avenue du Général de Gaulle

* **décide d'exonérer** de la taxe sur les spectacles le Moto Club d'Ernée pour ses compétitions de moto cross que cette association viendrait à organiser en 2014

* **approuve** le montant de la participation financière de la commune à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de l'Avenue de Paris – secteur rue du Douanier Rousseau à Chemin de Mission , laquelle s'établit comme suit :

- Réseau Electrique : 42 380 €

- Génie Civil de Télécommunication : 24 560 €

* **approuve** la décision modificative budgétaire n° 1-2013 d'un montant total de 270 490,33 € ayant pour objet d'intégrer la vente de la gendarmerie (248 000 €) et de prendre en compte :

➤ la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2013 à décembre 2013 : 11 100 €

➤ la remise à niveau des rives de l'Avenue de Paris dans le cadre de l'intervention de l'Etat sur la chaussée 170 000 €

➤ la réalisation de la plate-forme pour installation du plateau hat-trick au stade: 16 000 €

➤ divers travaux sur la voirie, non prévus au budget (remplacement d'une glissière de sécurité ruelle des grignons, redimensionnement du réseau eaux pluviales « Ferme de la Hainaud, raccordement des tribunes au réseau d'eaux pluviales). : 13 500 €

Cette décision modificative budgétaire permettant par ailleurs de consolider le poste « dépenses imprévues » à hauteur de 70 000 €

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,


Sylvie BLIN



Le Maire


Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.